

FICHES PRATIQUES

Restons vigilants, protégeons-nous des fraudes !



5 réflexes à adopter pour vous protéger des escroqueries en porte à porte

1. Une personne inconnue peut-elle vraiment vous promettre des avantages exceptionnels ?

Lorsque quelqu'un que vous ne connaissez pas vous offre des avantages incroyables, soyez sur vos gardes. Posez-vous cette question simple : Pourquoi une personne inconnue ferait-elle cela pour moi ?

2. Prenez le temps de vérifier l'identité de votre interlocuteur

Assurez-vous que la personne qui s'adresse à vous est bien celle qu'elle prétend être. Demandez lui sa pièce d'identité, sa carte professionnelle et vérifiez ses coordonnées sur les 2 documents.

3. Protégez vos données personnelles et bancaires

Ne communiquez jamais vos informations

personnelles ou bancaires sans être certain de l'identité et de la légitimité de votre interlocuteur.

4. Ne donnez jamais d'argent à un inconnu

Ne transférez jamais d'argent à une personne que vous ne connaissez pas personnellement ou à un intermédiaire financier sans avoir vérifié si cette personne ou cet organisme a les autorisations légales nécessaires

5. Ne gardez pas le silence

Si quelqu'un vous demande de garder une transaction secrète ou de ne pas en parler autour de vous, c'est probablement un signe d'arnaque. Parlez-en à votre famille, à des amis ou à une personne de confiance pour obtenir des conseils.

FICHES PRATIQUES

Restons vigilants, protégeons-nous des fraudes !



5 réflexes à adopter pour vous protéger des escroqueries numériques

1. Au téléphone

Un démarcheur peut vous inciter à rappeler un numéro souvent surtaxé. Attention, celui-ci ne commence pas toujours par 08, car l'appel peut être d'un numéro normal, mais vous êtes ensuite redirigé vers un numéro surtaxé. Soyez également vigilant aux SMS frauduleux (faux colis à récupérer, vous avez gagné, vous avez été tiré au sort, etc).

2. Réception de SMS

Attention aux SMS indiquant que vous avez été verbalisés, ou que vous êtes convoqués par les forces de l'ordre. Jamais vous ne serez contacté par les autorités administratives ou judiciaires par ce biais là.

3. Réception de mails

Regardez bien l'adresse de l'expéditeur surtout si vous avez gagné quelque chose : elles contiennent des fautes d'orthographe, des caractères spéciaux, etc.

4. Lien provenant d'un mail

Ne cliquez jamais sur un lien au sein d'un mail si vous ne connaissez pas l'expéditeur. Tapez directement le nom de l'organisme que vous souhaitez contacter.

5. Coordonnées personnelles

Ne transmettez jamais vos données personnelles par téléphone ou par mail (coordonnées bancaires, santé, filiation, etc).